

PAR COURRIEL

[REDACTED]

Montréal, le 12 octobre 2018

[REDACTED]

Objet : Demande d'accès aux documents
N/Réf. : 0801-01-2018-2019-365

Madame,

Par la présente, nous accusons réception de votre demande reçue le 5 octobre dernier et transférée à la responsable de l'accès à l'information. Cette demande vise à obtenir du Tribunal administratif du Québec une copie d'une décision rendue par le Tribunal d'appel en matière de protection du territoire agricole au début des années 1990, soit le dossier T-001903/C-188333.

Après analyse de votre demande en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que le document demandé peut vous être communiqué. Vous trouverez donc ci-joint une décision rendue le 30 novembre 1992 ainsi qu'une autre rectifiée rendue le 12 janvier 1993.

Espérant le tout conforme à vos attentes, veuillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

ORIGINAL SIGNÉ

Julie Baril

Directrice des affaires juridiques
Responsable de l'accès aux documents des organismes publics
et de la protection des renseignements personnels

p. j. Décisions